

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DAC 848** Subvention à l'association Pied'oeuvre (14e)

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Pied'Oeuvre;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 5 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

**Article 1 :** Une subvention de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 14e arrondissement à l'association Pied'oeuvre, 12 rue Jonquoy 75014 Paris, pour son projet théâtral Les Souliers en 2011. 2011\_06050, Simpa 55681

**Article 2 :** La dépense correspondante, soit 1.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.